Journal de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 78 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 4 JUIN 1891.

PETITES ANNONCES.

E. LAUBMEIER & CO., Imprimeurs, No 83 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 1a mars—1 an

PERDU.

PERDU—Un billet de quatre cents piastres, souscrit par Catherine Sullivan à son propre ordre et endossé par elle, daté le 26 avril 1889, payable un an après date, avec huit pour cent d'intérêt par an, dû au dit jour. Toute personne est prévenue de ne pas traiquer ou négocier le dit billet, car le paiement en a été arrêté.
ANNIE E. SULLIVAN.
24 mai—10f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un jeune homme désire être employé soit comme coucher, jardinier-garnista, ou dans un restaurant—se rendre à Mlle. Balech, 300 Roman. 20 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande.—Un bon agent à la sollicitation pour le placement de chromolithographies allemandes illustrées, marques à cigares etc., etc. Dessin. Liège, Belgique.
28 mai—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marie Odille Morel, femme de Eugène Petit, et de son mari, Eugène Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,104—Division D. —Attendu que Jean Emile Chotin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Odille Morel Petit, décédée, et des lettres d'administration dans la succession de Eugène Petit, son mari, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'il a été ainsi nommé exécuteur testamentaire de cette succession, et qu'il en prêtera serment et fera inventaire des biens, droits, actions et créances dépendant de la dite succession, et qu'il en rendra compte en justice toutes les fois qu'il en sera requis par qui de droit.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
26mai—20 31—4 juin

Succession de Pierre L. Gravois,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,133—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification (s'ils en ont) pourquoi le compte provisoire présenté par Mme Blasens Barthe, curatrice de feu Pierre L. Gravois, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé, homologué et le fonds distribué conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
7 juin—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

Albert C. Marchal vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,464—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, comme syndic provisoire et son compte provisoire comme syndic des créanciers de cette affaire, ne seront pas approuvés, homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
E. A LUMINAIS,
Greffier.
3 juin—3 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,984—Division A—Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires, la raison sociale de Heaton Brothers, composée de George Heaton et Henry Heaton, soit et est par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, dans les bureaux, No 29 rue du Camp, mardi, le 23ème jour de Juin 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur la demande des pétitionnaires pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et la propriété des dits pétionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—3f au 2 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,691—Division C—John Calder & Co vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que toutes procédures contre la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses membres et propriété soient suspendues, et qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale soit convoquée pour le Jeudi, 11 Juin 1891, à 10 heures A. M., après annonces légal, le MARDI 9me jour de Juin 1891, à 11 heure A. M., pardevant Jos D. Taylor, notaire, en cette ville, au bureau de ce dernier, situés au No 29 rue du Camp, pour déterminer s'il y a lieu ou non de la dite raison sociale de John Calder & Co pour un répit de un, deux et trois ans, de la date ou la dite réunion sera accordée.
Nouvelle-Orléans, Les, 5 mai 1891.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 mai—au 9 juin

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 32,000—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie Jeanne Cruse, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, en résidant à la ville de Bordeaux, république française, entrice ville de Bordeaux, mineure, Maria Suzanne Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de disposer du transfert de la Louisiane, la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons dans les trente jours de la présente publication, s'il en est avis, pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.
HUGUES J. LAVERGNE
Député Greffier
7 mai—7 13 20 27—juin 3

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 30,418—Ordre de Cour—Paul J. Christian vs ses créanciers—Que la cession de biens de Paul J. Christian, insolvable dans cette affaire, soit convoquée pardevant Omer Villeré, Esq., notaire, en son bureau, Nos 33 et 35 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 22nd jour de juin 1891, dans le but de fixer les termes et conditions de la vente de la propriété rendue dans cette affaire et de délibérer sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 22 mai 1891.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 juin—4 9 13

Albert C. Marchal vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,464—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, comme syndic provisoire et son compte provisoire comme syndic des créanciers de cette affaire, ne seront pas approuvés, homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
E. A LUMINAIS,
Greffier.
3 juin—3 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,984—Division A—Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires, la raison sociale de Heaton Brothers, composée de George Heaton et Henry Heaton, soit et est par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, dans les bureaux, No 29 rue du Camp, mardi, le 23ème jour de Juin 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur la demande des pétitionnaires pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et la propriété des dits pétionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—3f au 2 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,691—Division C—John Calder & Co vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que toutes procédures contre la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses membres et propriété soient suspendues, et qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale soit convoquée pour le Jeudi, 11 Juin 1891, à 10 heures A. M., après annonces légal, le MARDI 9me jour de Juin 1891, à 11 heure A. M., pardevant Jos D. Taylor, notaire, en cette ville, au bureau de ce dernier, situés au No 29 rue du Camp, pour déterminer s'il y a lieu ou non de la dite raison sociale de John Calder & Co pour un répit de un, deux et trois ans, de la date ou la dite réunion sera accordée.
Nouvelle-Orléans, Les, 5 mai 1891.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 mai—au 9 juin

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 32,000—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie Jeanne Cruse, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, en résidant à la ville de Bordeaux, république française, entrice ville de Bordeaux, mineure, Maria Suzanne Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de disposer du transfert de la Louisiane, la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons dans les trente jours de la présente publication, s'il en est avis, pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.
HUGUES J. LAVERGNE
Député Greffier
7 mai—7 13 20 27—juin 3

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 30,418—Ordre de Cour—Paul J. Christian vs ses créanciers—Que la cession de biens de Paul J. Christian, insolvable dans cette affaire, soit convoquée pardevant Omer Villeré, Esq., notaire, en son bureau, Nos 33 et 35 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 22nd jour de juin 1891, dans le but de fixer les termes et conditions de la vente de la propriété rendue dans cette affaire et de délibérer sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 22 mai 1891.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 juin—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

Albert C. Marchal vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,464—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, comme syndic provisoire et son compte provisoire comme syndic des créanciers de cette affaire, ne seront pas approuvés, homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
E. A LUMINAIS,
Greffier.
3 juin—3 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,984—Division A—Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires, la raison sociale de Heaton Brothers, composée de George Heaton et Henry Heaton, soit et est par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, dans les bureaux, No 29 rue du Camp, mardi, le 23ème jour de Juin 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur la demande des pétitionnaires pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et la propriété des dits pétionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mai—3 au 3 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 32,952—Division D—Propeter Lamal vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire Prosper Lamal soit et est par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire à son bureau, No 29 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 22me jour de juin 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que M. Lombard soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1891.
(Signé) H. H. RICHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—3 f au 22 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Le cinquième jour d'avril 1891, jugement a été rendu et cette cour a ordonné ce qui suit, savoir: Que les termes et chiffres suivants, à savoir:

Le Congrès ayant passé des lois défendant l'envoi de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées à qui demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie ou opération jusqu'en 1910 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1910.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir **SEULEMENT** les **BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** et pas d'autres, s'ils veulent la chance de la loi annoncée.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

—A—

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 JUIN 1891.

—A—

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS.

1	Lot de...	$600,000, soit $600,000
1	Lot de...	200,000,..... 200,000
1	Lot de...	100,000,..... 100,000
1	Lot de...	50,000,..... 50,000
2	Lots de..	20,000,..... 40,000
5	Lots de..	10,000,..... 50,000
10	Lots de..	5,000,..... 50,000
25	Lots de..	2,000,..... 50,000
100	Lots de..	800 80,000
200	Lots de..	600,..... 120,000
500	Lots de..	400,..... 200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100	Lots de $1,000, soit.....	$100,000
100	Lots de...800, ...	80,000
100	Lots de...$400, ...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999	Lots de $200, soit.....	$199,800
999	Lots de $200, ...	199,800
3,144	Lots se montant à.....	$2 159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, (rien de moins).

Prix pour les clubs, 52 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR EXPRESS A NOS FRAIS,

PAR MANDATS DE CINQ PIASTRES,

OU PAR

BILLETS DE BANQUE ENREGISTRÉS,

Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS,** envoyés à nos correspondants.

Adressez à

PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant l'envoi de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées à qui demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie ou opération jusqu'en 1910 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1910.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir **SEULEMENT** les **BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** et pas d'autres, s'ils veulent la chance de la loi annoncée.

PAR D. E. MORPHY.

Splendide magasin bien situé et bâtisse à deux étages dans le fond couvertes en ardoises, construit expressément pour le commerce de groserie.

No 28,800—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Charles Desforges vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, MARDI, 7 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Charles O. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 27 avril 1891, et signé le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Le cottage double en bois, à un étage, Nos 336 et 336 1/2 de la rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberté et Franklin, désignés comme le No 4 sur le plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1849, et mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur Thalie 32 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 105 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, et 73 plus 3 pouces de profondeur sur le côté opposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, avec privilège sur le dit immeuble vendu.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de acquéreurs.
3 mai—3 10 17 24 31—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur connue comme le No 18 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

Thomas Winnus vs Eugène Eternod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,705—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Conti, Dauphine, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds de front sur la rue Conti sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue des Remparts par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Mme Cam, et sur le côté vers la rue Bourgogne par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Blanc.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juin—2 9 16 23 30—3 juil tet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Deuxième District.

Paul Albert Bacus vs Alexandre Louis Barthelemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,583—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec les améliorations, etc, qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bor é par les rues St-Philippe, Derbigny, Bienville et Ursulines et désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7. Les Nos 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur. Le No 7 mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve B. Meyer vs Adam Obler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,747.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise et Fabacher, et désigné par le No 2 du carré d'Ilet No 97 et d'après le plan d'Edgar Pillé, en date du 5 mars 1890; la dite propriété mesure, au pied américain, 30 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur à la rivière Mississipi, d'environ 436 pieds sur la limite inférieure et d'environ 472 pieds sur la limite supérieure, ensemble avec toutes les futures alluvions et droits de batture sur la façade de la propriété sur le fleuve.

Saisie dans l'affaire et dessus.

Termes et conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à deux mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et valables cautions, portant intérêt au taux de six pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs auront à déduire des montants de leurs enchères respectives et payer comptant leur part en raison de l'impression, frais du greffier et du shérif, du gard-en et commissions, etc., dans les dits procès, s'élevant en tout à environ cinq cents dollars (500).

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
26 mai—26 30 juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur connue comme le No 18 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

Thomas Winnus vs Eugène Eternod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,705—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Conti, Dauphine, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds de front sur la rue Conti sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue des Remparts par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Mme Cam, et sur le côté vers la rue Bourgogne par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Blanc.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juin—2 9 16 23 30—3 juil tet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Deuxième District.

Paul Albert Bacus vs Alexandre Louis Barthelemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,583—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec les améliorations, etc, qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bor é par les rues St-Philippe, Derbigny, Bienville et Ursulines et désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7. Les Nos 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur. Le No 7 mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25—juin 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une imprimerie de premier ordre, meubles de bureau, etc.

A douze mois de crédit.

Mme Ferdinand Reusch Jr. et als. vs. Brandao & Gill.

James H. Gintz vs. Brandao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos 32,629 et 32,658—En vertu d'un deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 34 rue Magazine, toute et particulièrement la propriété des défendeurs, consistant dans et sur la moitié de la partie du rez-de-chaussée et sur la devanture de l'étage inférieur ou rez-de-chaussée desdits lieux, consistant de:

Presses d'imprimerie, machines, caractères, stéréotypes, accessoire, composteurs, armoires à jobs (Cabinets), galées en cuivre, coupe-papier, tables, rayons, meubles de bureau, etc., tabourets, instruments, accessoire, installation et tout ce qui fait partie de presses, machines, etc. Le tout formant un **des établissements d'imprimerie de premier ordre, etc.**

Saisis dans l'affaire et dessus.

Termes et conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et valables cautions, portant intérêt au taux de six pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs auront à déduire des montants de leurs enchères respectives et payer comptant leur part en raison de l'impression, frais du greffier et du shérif, du gard-en et commissions, etc., dans les dits procès, s'élevant en tout à environ cinq cents dollars (500).

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
26 mai—26 30 juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur connue comme le No 18 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

Thomas Winnus vs Eugène Eternod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,705—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Conti, Dauphine, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds de front sur la rue Conti sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue des Remparts par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Mme Cam, et sur le côté vers la rue Bourgogne par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Blanc.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juin—2 9 16 23 30—3 juil tet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Deuxième District.

Paul Albert Bacus vs Alexandre Louis Barthelemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,583—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec les améliorations, etc, qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot bor é par les rues St-Philippe, Derbigny, Bienville et Ursulines et désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7. Les Nos 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur. Le No 7 mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25—juin 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve B. Meyer vs. Adam Obler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,747.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise et Fabacher, et désigné par le No 2 du carré d'Ilet No 97 et d'après le plan d'Edgar Pillé, en date du 5 mars 1890; la dite propriété mesure, au pied américain, 30 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur à la rivière Mississipi, d'environ 436 pieds sur la limite inférieure et d'environ 472 pieds sur la limite supérieure, ensemble avec toutes les futures alluvions et droits de batture sur la façade de la propriété sur le fleuve.

Saisis dans l'affaire et dessus.

Termes et conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et valables cautions, portant intérêt au taux de six pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs auront à déduire des montants de leurs enchères respectives et payer comptant leur part en raison de l'impression, frais du greffier et du shérif, du gard-en et commissions, etc., dans les dits procès, s'élevant en tout à environ cinq cents dollars (500).

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
26 mai—26 30 juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur connue comme le No 18 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

**Thomas Winnus vs Eugène Eternod